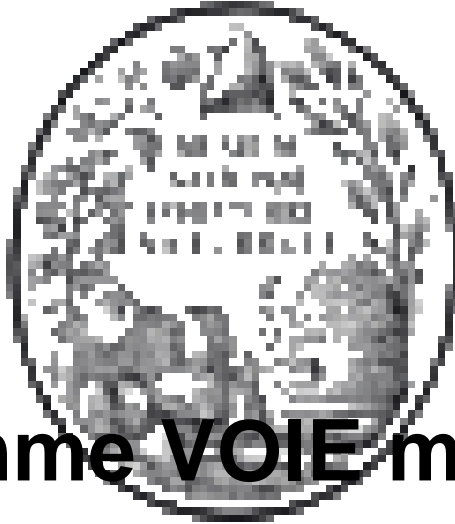


<https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article485>



Programme VOIE migratoire

- Programmes de recherche - Axe 2. Migration et dispersion -

Date de mise en ligne : mardi 1er juillet 2014

Copyright © Le C.R.B.P.O. - Tous droits réservés

Thème VOIE : suivi des VOIEs migratoires de quatre passereaux migrateurs modèles

Sommaire

- [Participation au suivi \(...\)](#)
- [Annuaire des stations VOIE](#)
- [Informations spécifiques à \(...\)](#)
- [Protocole](#)
- [Modifications par rapport \(...\)](#)

Le thème **VOIE** a pour but de documenter les variations de voie de migration entre individus, dans l'espace et dans le temps, pour quelques espèces avec une forte pression de baguage en Europe, et générant un nombre important d'allo-contrôles.

[Le protocole](#) définit les conditions pour mettre en oeuvre le thème **VOIE**.

Seules quatre espèces peuvent être suivies dans le cadre de ce thème : l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de rivage, la Rémiz penduline et le Bruant des roseaux.

Retrouvez les [publications et rapports issus du programme sur les pages dédiées du site](#).

Participation au suivi VOIE

Le principe de ce thème portant essentiellement sur le baguage et la recapture d'un maximum d'individus, il n'est pas obligatoire de s'inscrire pour contribuer à ce suivi. Toute opportunité est bonne à saisir. Par contre, si vous envisagez de mettre en oeuvre de manière répétée dans le temps ce protocole sur un même site, nous vous encourageons à déclarer une station 'VOIE' en remplissant en ligne [le formulaire de déclaration de station de suivi de la migration - thème VOIE](#). [1]. Cela nous permet de tenir à jour la liste des stations VOIE par espèce et par département (cf. annuaire ci-dessous).

Annuaire des stations VOIE

[Cet annuaire liste toutes les stations VOIE](#) déclarées via le formulaire en ligne (en date du 06/09/2017). Le but est de faciliter les échanges de bonnes pratiques, données, résultats et idées entre bagueurs suivant une même espèce. Par ailleurs, pour le protocole VOIE, il peut être préférable d'être nombreux lors de grosses opérations de capture. Cet annuaire vous permettra d'identifier les stations déjà existantes, et auxquelles vous pourriez participer. Pour recherche des stations par espèce, utilisez le filtre sur la colonne « Espèce », en recherchant avec le code espèce (p. ex. HIRBUS pour Hirondelle rustique). Pour obtenir le contact de bagueurs que vous ne connaîtrez pas, consultez [l'annuaire des bagueurs](#)).

Le référent CRBPO : [Olivier Dehorter](#)

Informations spécifiques à la Rémiz penduline

Un groupe de travail spécifique à l'espèce, composé de bagueurs et du CRBPO, a été créé en 2007 pour dynamiser l'étude des mouvements migratoires de la rémiz, de ses stratégies de mue, et des critères d'identification du sexe et de l'âge. Afin de répondre à ces objectifs, les personnes suivant la rémiz dans le cadre du thème VOIE devront utiliser les [critères de détermination de sexe et d'âge](#) définis pour l'espèce par ce groupe de travail, et devront décrire le stade de mue des oiseaux capturés en renseignant les [variables de mue spécifiques à l'espèce](#). Les variables MR et MK doivent être renseignées pour tous les oiseaux capturés, les autres deviennent facultatives (à ajuster en fonction du nombre d'individus à traiter).

Le référent pour la rémiz est : [Pascal Miquet](#)

Protocole

[v.1.3 - 13/03/2017.](#)

Modifications par rapport aux versions précédentes

v1.3 - 13/03/2017 : (i) En raison de son statut de conservation préoccupant en France (classé EN, en danger d'extinction, par l'UICN en 2016), le suivi en période de reproduction du Bruant des roseaux ne peut plus se faire dans le cadre du thème VOIE. Clarification des dates de reproduction pour le Bruant des roseaux. (ii) La Capture **dans** les nids est interdite pour l'Hirondelle de rivage.

v1.2 - 01/07/2016 : (i) Codage de l'usage de la repasse avec le champ RE_SESSION. (ii) Ajout de la longueur du tarse (LT) dans les mesures biométriques, avec justification de son utilité. (iii) Les instructions de saisie concernant les informations obligatoires pour toute donnée de baguage ont été enlevées du protocole, la référence unique pour ça étant la section 2 de la version en vigueur du « Guide de saisie ». Certains rappels sont toutefois maintenus pour les variables trop souvent oubliées ou mal renseignées. (iv) Ajout de références sur l'inférence de voie de migration à partir de données de baguage / allo-contrôle.

v1.1 - 25/08/2014 : le champ THEME n'est plus à remplir pour le protocole VOIE. Seul le champ THEME SESSION est utile - et obligatoire - pour identifier les groupes de données collectées lors de la mise en oeuvre du protocole VOIE. Il n'est donc plus demandé de distinguer les données des espèces-cibles des données des autres espèces pour ce protocole.

v1.0 - 01/07/2014 : ce protocole est la poursuite des protocoles antérieurs « Swallow Projet », « Rémiz penduline » et « Bruant des roseaux ».

[1] Vous devez être connecté comme « Bagueur » pour accéder à ce formulaire